



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## ANNÉE 2024



## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE I : CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
A. <i>Le projet associatif de la SEA 35 .....</i>	3
B. <i>La direction générale .....</i>	3
C. <i>Les réalisations 2024 .....</i>	4
D. <i>Présentation du SAFT .....</i>	5
<b>PARTIE II : ACTIVITE GENERALE .....</b>	<b>7</b>
A. <i>ACTIVITE DU SERVICE.....</i>	9
B. <i>CARACTERISTIQUES GENERALES DES PERSONNES ACCUEILLIES .....</i>	10
<b>PARTIE III : ACTIVITE AU REGARD DES OBJECTIFS DU CPOM .....</b>	<b>15</b>
A. <i>TAUX D'ACTIVITE .....</i>	15
B. <i>OBJECTIFS DU CPOM.....</i>	17
<b>PARTIE IV : PERSPECTIVES 2025.....</b>	<b>24</b>

## PARTIE I : CONTEXTE

SEA 35  
Parc d'affaires la Bretèche  
Bâtiment A3  
35760 SAINT GREGOIRE  
Téléphone : 02 99 77 31 13  
Adresse email : [sea-siege@sea35.org](mailto:sea-siege@sea35.org) Site Internet : [www.sea35.org](http://www.sea35.org)

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE  
Directrice Générale : Madame Maelle DANIAUD

### A. LE PROJET ASSOCIATIF DE LA SEA 35

**NOTRE MISSION :** L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

**NOS VALEURS :** Articulée sur les politiques sociales, la SEA35 ne réduit pas son action à une tâche d'exécution, mais souhaite mobiliser pour que chacun puisse occuper sa place dans la société. Pour ce faire, elle s'appuie sur la réflexion et le croisement des regards de ses professionnels et bénévoles pour :

- Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion,
- Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées,
- Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux,
- Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante,
- Incrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

### B. LA DIRECTION GENERALE

La direction générale est le cœur stratégique de l'organisation de la SEA 35, favorisant la transversalité entre les services, interface entre la dimension technique et la dimension politique.

Sous l'autorité de la Directrice Générale, en lien étroit avec :

- La directrice du service administratif et financier ;
- La directrice du service des ressources humaines ;
- Le directeur du Pôle Accueil Familial (PAF) ;
- La directrice du Pôle Milieu Ouvert (PMO) ;
- La directrice du Pôle Précarité Insertion (PPI) ;

Le COmité de DIrection (CODIR), animé par la directrice générale définit la stratégie, fixe les orientations, assure la communication interne et externe et le suivi des actions menées par les services et Pôles.

#### Une direction générale associative : Un choix politique

La direction générale n'est pas un simple programme organisationnel, c'est un choix politique qui repose sur nos fortes convictions animant notre engagement associatif au service des enfants, des adolescents, des adultes et des familles en difficulté.

## **Une direction générale associative : Une nécessité**

Elle a pour missions de :

- **Analyser les évolutions** : Assurer une mission de veille permanente sur toutes les données et informations dans nos secteurs d'activités.
- **Anticiper le changement** : A partir des éléments recueillis, tracer les hypothèses d'évolution et prévoir les changements nécessaires.
- **Eclairer les choix associatifs** : Apporter des analyses et des éléments techniques facilitant les décisions des responsables associatifs.
- **Négocier les différents partenariats** (internes / externes) : Promouvoir les projets auprès des acteurs concernés.
- **Programmer, organiser et coordonner les projets nouveaux** : Assurer la garantie de la mise en œuvre des décisions associatives.
- **Accompagner le changement** : Assurer auprès des structures tous les appuis nécessaires, humains, techniques et logistiques facilitant les évolutions.
- **Evaluer les actions** : Mesurer la conformité des actions réalisées au regard des projets initialement prévus, et s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers

## **Une direction générale associative : Une garantie**

La direction générale est la meilleure garantie que nous pouvons offrir à nos partenaires, chargés du contrôle de la bonne exécution des missions de service public qu'ils nous délèguent.

Le conseil départemental a renouvelé, le 30 mars 2023, l'autorisation de répartition de frais de siège pour 5 ans.

### **C. LES REALISATIONS 2024**

Les services ressources du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

Suite aux réflexions des conseil d'administration, CODIR et collège cadres, la direction générale a présenté, les axes stratégiques 2020 – 2025.

Les orientations et les axes de mise en œuvre n'ont qu'un objectif : « Réaffirmer la place des enfants, adolescents, adultes et leurs familles ». En effet, depuis sa création, la SEA 35 a mis les personnes accompagnées et/ou accueillies au cœur de son projet, de ses missions.

Plus que jamais les publics doivent guider l'action de la SEA 35 au quotidien. La place des personnes accompagnées et/ou accueillies autour desquelles s'articule le projet associatif reste centrale car elles sont notre raison d'être.

Notre conception de l'accompagnement et/ou de l'accueil qui appréhende la personne dans sa globalité et dans toutes les dimensions de son parcours, continuera d'être promue au sein de l'association.

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Au terme de ces échanges et suite à la validation de la proposition portée par l'ADSEA22 dans l'appel d'offre pour porter la mission d'évaluation d'informations préoccupantes, un mandat de gestion a été mis en place à compter du 1er janvier 2025. Les CSE puis l'assemblée générale seront consultés sur le projet de fusion pour une effectivité au 1er juillet 2025.

Depuis septembre 2022, l'Asfad et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion sur un partenariat renforcé pour identifier les opportunités, les risques et les éventuelles modalités d'une coopération renforcée.

Les travaux qui ont été conduits et les échanges qui ont été menés ont permis de mettre en évidence la convergence des engagements et la complémentarité des missions exercées au sein des deux associations.

S'appuyant sur un réel socle de valeurs communes, les associations ont confirmé le désir de se fédérer.

Ainsi, au terme d'une première étape de concertation approfondie, les deux conseils d'administration souhaitent que se poursuivent et que se définissent les éléments de la coopération de demain dans le cadre du processus de réflexion sur un partenariat renforcé.

Précisément, en filiation avec ce qui a construit chacune des deux associations, il s'agit de développer des synergies et de nouvelles marges de manœuvre dans le but de s'adapter, de manière anticipée et efficace, aux évolutions du contexte social et économique.

Aujourd'hui, les Conseils d'administration des deux associations ont décidé d'aller plus loin et de viser à la fusion des deux associations dans une nouvelle entité, ceci afin de créer une dynamique porteuse de changement d'échelle, d'innovations et de promotion de la qualité des interventions sociales et ainsi de mieux répondre à des problématiques sociales de plus en plus complexes, dans un environnement politique économique et sociétal en profonde mutation.

L'année 2024 a permis de travailler sur le projet de fusion, les orientations stratégiques et statuts de la future association. Le projet de fusion sera présenté en CSE et en assemblée générale en 2025 pour une effectivité au 1er janvier 2026.

## D. PRESENTATION DU SAFT

### AUTORISATION

Le Service du SAFT est autorisé par l'arrêté du 3 janvier 2017, et jusqu'au 4 janvier 2032, à accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, des troubles de la conduite ou des troubles du comportement. Le service a changé de projet en 2021 et est devenu « Soutenir Accompagner Faciliter la Transition », sa mission (voir ci-dessous) en a été modifiée.

### LA MISSION

La SEA 35, pour son service du SAFT, a contractualisé un CPOM avec l'ARS d'Ille et Vilaine pour 2021-2025. Le SAFT accompagne un public âgé de 15 à 20 ans, en situation de handicap psychique et /ou cognitif et présentant un ensemble de « comportements problèmes », en rupture ou en risque de rupture de parcours. Ces manifestations entravent la personne elle-même, ses relations familiales et amicales et ébranlent leur vie quotidienne et leur environnement social. Les finalités sont de prévenir les risques de rupture de parcours, faciliter le passage à l'âge adulte sur les champs de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de l'autonomie et du soin, de mettre en place des relais qui favorisent l'inclusion sociale et de développer une offre de répit.

Le SAFT construit des réponses souples, modulables, qui s'adaptent à la singularité de chaque situation, et s'inscrivent dans un maillage partenarial.

Il se donne pour mission de :

- Evaluer les besoins médico-sociaux
- Co-construire un accompagnement adapté au projet de vie de la personne
- Préconiser des orientations vers le champ du handicap adulte
- Expérimenter des orientations et coordonner la mise en œuvre des réponses
- Soutenir les aidants familiaux

### LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAFT propose des modalités d'accompagnement pluridisciplinaires adaptées aux besoins du jeune et de sa famille.

- Un accueil familial en nuitées, séquentiel ou de courte durée
- Des prestations en milieu ordinaire avec des coordinatrices de parcours
- Des modalités d'accueil de jour (avec des assistants familiaux ou des prestataires extérieurs)
- Des accueils en nuitées en appartement d'expérimentation
- Des expérimentations sur des lieux tiers (non comptabilisé dans l'activité)

## LES OBJECTIFS RETENUS SUR LE CPOM (2021-2025)

---

- Soutenir une dynamique de projet auprès du jeune en articulant les orientations prises avec les modalités des structures d'accueil existantes du secteur PH adulte et accompagner les jeunes en favorisant des expérimentations quotidiennes (capacités domiciliaires, insertion sociale et professionnelle, autonomie quotidienne et accès aux soins et aux loisirs)
- Opérationnaliser les évaluations des situations individuelles en proposant des modalités d'accompagnement inscrites dans une temporalité de projet.
- Favoriser le répit des aidants et soutenir les compétences parentales
- Structurer l'activité et déterminer dans quelle nomenclature le SAFT devra s'inscrire à l'horizon du CPOM

## PARTIE II : ACTIVITE GENERALE

En 2024, le SAFT a complété son équipe d'un coordinateur de parcours supplémentaire afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Continuer à déployer des réponses innovantes en lien avec des publics en rupture ou risque de rupture de parcours
- Résorber la liste d'attente qui venait à se majorer et réduire les délais d'admission
- Atteindre l'activité pleine sur le service en 2024 pour répondre aux objectifs du CPOM

Le dossier unique a été déployé sur le service du SAFT. Développé par Interconsult, le dossier unique garantit la sécurisation des données concernant les jeunes et permet un suivi de l'activité au réel en offrant une interface de coordination interne fiabilisée.

Le SAFT a mis en œuvre son plan d'Amélioration continue de la Qualité en 2023 et a procédé à son évaluation externe selon les critères de la HAS. Audité par le cabinet Catalys sur la période de mars 2024, le SAFT a envoyé à l'ARS le résultat de cette démarche complété par le plan d'action afin de continuer notre démarche d'amélioration continue de la qualité. L'équipe se sent mobilisée et impliquée dans cette démarche d'amélioration des pratiques et les différents travaux menés viendront nourrir l'écriture du 1<sup>er</sup> projet de service. Des groupes de travail ont débuté en octobre 2024.

Sur cette année 2024, le SAFT souhaite mettre en avant 2 aspects de sa pratique :

- L'accompagnement des jeunes dans le cadre d'immersion en appartement d'expérimentation du SAFT
- La médiation par l'animal développé en 2024, suite au financement de la formation de l'assistante familiale transversale du SAFT.

### **L'appartement d'expérimentation : un outil d'évaluation des capacités domiciliaires et des besoins de compensation des personnes en situation de handicap psychique**

Depuis 2023, le SAFT s'est doté d'une modalité d'accompagnement supplémentaire en mettant en place un appartement d'expérimentation. Il s'agit de proposer des temps d'immersion à des jeunes plus ou moins autonomes. Le but est d'évaluer avec eux leurs compétences, leurs capacités et développer leur apprentissage de la vie quotidienne. Si le jeune a des besoins de compensation, ils seront évalués. Il s'agit également de se demander si le projet de vie en autonomie ou semi-autonomie est réaliste et réalisable. Pour certain, la vie en collectivité est impossible, l'expérimentation permet de vérifier les besoins dans ce contexte et ainsi travailler à la recherche de professionnels pouvant étayer la personne (portage de repas, TISF, SAVS, SAMSAH, personnes ressources...). Les places en foyer de vie peuvent être également longues à obtenir, le risque de rupture et de précarité domiciliaire est grand pour des jeunes vulnérables, il s'agit de travailler à un projet intermédiaire dans l'attente de son projet de vie définitif. L'appartement permet également de venir soulager les aidants en mettant à distance de manière séquentielle le jeune dont ils ont la charge.

Voici un exemple d'accompagnement :

M. B est un jeune homme de 18 ans qui est pris en charge par la protection de l'enfance en famille d'accueil. Il est en situation de rupture de parcours, n'ayant aucune activité en journée. Au domicile de l'assistante familiale, il ne prend aucune initiative, ni ne gère aucune tâche du quotidien. Dans le cadre de son projet d'accompagnement personnalisé au SAFT, l'un des axes est d'évaluer ses compétences et de définir avec lui son projet d'hébergement futur.

Il lui a donc été proposé d'intégrer l'appartement d'expérimentation du SAFT 2 nuits par semaine dans le but d'identifier avec lui ses compétences domiciliaires. Cela lui a également permis de faciliter son intégration en formation pré-professionnelle sur Rennes en semaine, suite à un contexte de rupture d'hébergement en famille d'accueil ASE.

Avec lui, nous avons évalué sa capacité à prendre en charge le quotidien dans un logement : l'entretien du logement, du linge, l'hygiène personnelle, les courses, la préparation des repas, le budget, les déplacements, la gestion de la solitude ou de la cohabitation (proposition de colocation sur certaines périodes), la gestion des temps libres et de ses obligations de formation. Autant de domaines dans lesquels nous pouvons repérer les compétences et les besoins de compensations nécessaires et adaptées à un projet de vie en autonomie.

Nous avons mis en place des passages réguliers de professionnelles du service : prestation en milieu ordinaire par la coordinatrice de parcours et accueil de jour à raison de deux passages sur 3 jours. Nous avons pu développer des outils visuels : séquençage des tâches d'entretien par pièce, calendrier hebdomadaire des tâches, cahier de recettes, Listes de repas et de courses, repérage du quartier, des transports, des lieux d'intérêts. Nous le faisons parfois avec lui, en guidance (en présentiel ou à distance, par téléphone lors des sollicitations), ou bien sans soutien. Nous avons pu faire bénéficier à M. B de l'évaluation d'un ergothérapeute, professionnel en lien avec le partenaire sur la formation préprofessionnelle.

Aujourd'hui, pour ce jeune nous avons évalué avec lui que l'hébergement autonome sera possible avec le soutien d'intervenants à domicile (aide-ménagère, TISF...) via l'ouverture de droits à la MDPH de la Prestation Compensatoire du handicap aide Humaine. Une étape en accueil familial social adulte sera nécessaire, car il a encore besoin d'être soutenu, stimulé et sécurisé pour habiter de manière autonome.

### **La médiation par l'animal : une méthode d'intervention basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les humains, à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques.**

Cette méthode permet de stimuler la communication, entretenir et développer l'autonomie, retrouver sa place dans la société. La maladie, le handicap, les difficultés d'intégration ou de réinsertion peuvent empêcher les relations sociales. L'animal ne porte pas de jugement, il permet à la personne de reprendre confiance en elle-même et envers les autres. Au SAFT, nous avons décidé de travailler en fonction des besoins du jeune. Les objectifs travaillés sont repris dans une fiche de liaison et par atelier. La chienne qui nous accompagne est une Golden Retriever prénommée ULOVE. Trois ateliers sont proposés : la rencontre avec le chien qui servira de point d'entrée avec le jeune, marcher avec le chien en tenant sa laisse, réaliser un parcours avec le chien. Ces ateliers sont individualisés et évolutifs, ils se déroulent à domicile des jeunes ou chez la professionnelle, propriétaire de la chienne, formée à la médiation par l'animal. Ils peuvent venir en complément d'un accueil de jour.

Voici un exemple de bilan d'accompagnement avec Mme S., 18 ans, souffrant de trouble du spectre de l'autisme. Elle est arrivée sur le service car aucun contenu de journée depuis 2 ans. C'est une jeune femme réservée et posée, passionnée de dessin. Elle peut dessiner pendant de longues heures dans sa chambre. A ce jour, elle rencontre des difficultés à sortir de son logement mais elle accepte de sortir quand l'activité proposée l'intéresse et qu'elle est structurée. Après plusieurs PMO en individuel avec sa coordinatrice de Parcours référente, nous lui proposons de participer à l'activité médiation animale avec Ulove en lui expliquant que la chienne apprécie beaucoup les ballades en extérieur, qu'elle est extrêmement douce et tranquille. Une présentation visuelle lui est faite par l'intermédiaire d'une photo d'Ulove et de la professionnelle. S. s'intéresse tout de suite en voyant les photos, elle pose des questions concernant Ulove puis elle accepte de la rencontrer.

ATELIER 1 : LA RENCONTRE, avec S., Depuis le 14 Novembre 2024, le mardi de 14h à 15h. 6 séances réalisées au 23.01.2025.

Contexte : dans le parc à côté du domicile de la jeune femme.

#### **Objectif 1 : Obtenir l'adhésion du jeune pour lui proposer une rythmicité avec le chien et le mode d'intervention : ballades, parcours.**

Objectif atteint, S. se saisit complètement de la présence d'Ulove par des regards et des sourires. Elle connaît maintenant ses habitudes et n'hésite pas à nous dire où elle aime aller (les cailloux). Il semble également que cette présence libère la parole de S. sur des sujets en lien avec les animaux : les chiens, le chinchilla, les dauphins, les loutres ... Elle se sert de son téléphone pour montrer des photos. Elle est souriante, prend son temps pour m'expliquer ce qu'elle connaît de tel ou tel animal. Ulove est en proximité de S. et essaie d'obtenir des caresses de sa part mais elle doit se rendre compte que ce n'est pas encore possible du coup elle n'insiste pas. J'essaie de raccourcir les distances entre elles au fur et à mesure. Je suis confiante, S. a réussi à la caresser au cours d'une séance, on peut imaginer qu'elle va le réitérer.

Objectif 2 : Stimuler la communication par la simple présence du chien. Les ateliers sont l'occasion de parler de la race du chien, de son histoire, de ses besoins. Le chien devient l'objet de la communication. Objectif atteint, S. nous a demandé des photos de la maman et du papa d'Ulove. Elle a pu regarder ses papiers, son carnet de vaccination, elle était très à l'écoute, à poser des questions sur son poids, sa taille.

**Objectif 3 : A l'extérieur, proposition de prendre la laisse du chien et de marcher d'un point A à un point B sans consignes particulières.** S. a pu tenir la laisse au cours d'une séance mais que quelques secondes, S. n'en est pas à ce stade de l'atelier. Il faut noter qu'Ulove fait 40kg, elle est donc très impressionnante.

**Objectif 4 : A l'intérieur, proposition de faire des caresses, brossage, jeux de cache-cache.** Pour l'instant, j'ai juste montré les outils de brossage et comment il fallait faire ; Il faudra encore quelques séances pour qu'elle puisse le faire.

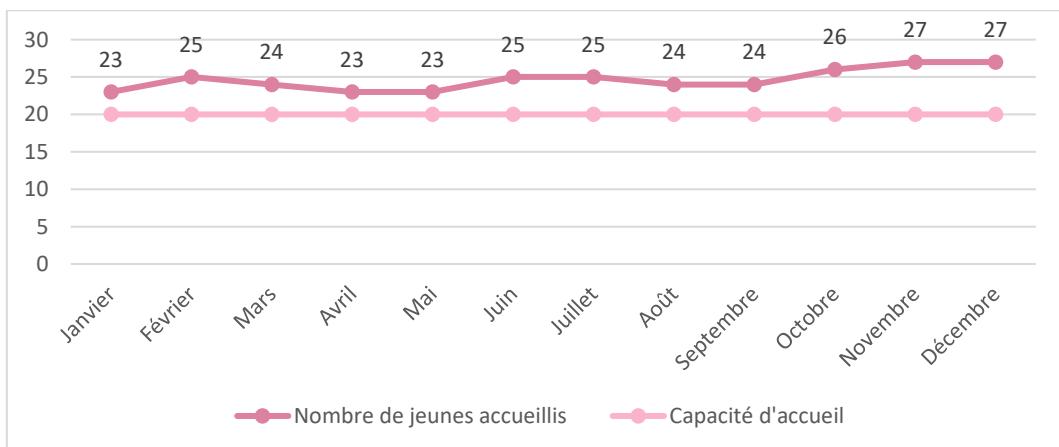
**Conclusion :** Mme S. se saisit complètement de l'atelier, elle progresse et étonne à chaque séance. Il est important de respecter son rythme. Dans ce sens, il n'y a pas de nombre de séances prédéfinies, mais nous privilégions la relation de confiance qui s'installe au fur et à mesure entre elle et la chienne. Cependant, nous ferons un point au bout de 12 séances pour réévaluer nos objectifs.

**En date du 13/03/25, les séances ont perduré, voici l'évolution de S. en lien avec l'activité :** Les séances sont structurées et ritualisées, nous débutons par une petite marche dans le parc, nous rejoignons ensuite une aire de jeux très appréciée d'Ulove. S. l'a très vite remarqué et y porte une attention particulière à chaque séance en rappelant à la chienne que nous allons nous y rendre après la promenade. S. est toujours ravie de voir Ulove prendre du plaisir à jouer dans le parc, elle lui porte de plus en plus d'intérêt au fil des séances. Ensuite, nous nous asseyons sur une table près d'une aire de jeux, je lui propose de consulter des documents visuels ayant pour thème la vie des chiens. C'est l'occasion pour S. de faire le lien avec ses proches, son vécu, les échanges sont variés et de plus en plus en long. S. brosse Ulove à l'aide de différentes brosses puis elle apprécie de pouvoir esquisser quelques dessins dans ses carnets. Elle accepte de commenter ses productions en répondant aux questions, et en expliquant ses différents projets créatifs du moment. S. progresse de manière constante, sa relation avec Ulove la motive à sortir de manière régulière, elle sourit et se montre dans l'échange lors des séances.

## A. ACTIVITE DU SERVICE

### LES JEUNES ACCUEILLIS

En 2024, le SAFT a accompagné 35 jeunes en file active pour une cible à 20.



Le SAFT a fait le choix d'augmenter sa file active en créant un poste supplémentaire de coordinatrice de parcours en avril 2024. Ceci a permis une augmentation progressive du nombre de jeunes accompagnés pour atteindre 27 à la fin d'année.

### LES ENTRANTS & SORTANTS

Il y a eu 9 sorties, contre 14 admissions au cours de l'année, liées à l'augmentation du nombre de jeunes accompagnés.

Pour les 9 sortants :

- 6 jeunes sont arrivés au bout de leur 2 ans d'accompagnement
  - 1 sortie vers un foyer de vie (1139 jours)

- 1 sortie avec relais ASE et médico-social en complément IME (993 jours)
- 1 sortie vers ES en libéral et médico-social maintenu en IME (1057 jours)
- 1 sortie vers un SAVS (1013 jours)
- 1 sortie pour stabilisation de la situation (763 jours)
- 1 sortie car étayage médico-social et protection de l'enfance stable, reprise de formation adaptée (799 jours)
- 3 jeunes ont été accompagnés pendant moins de 2 ans
  - Une sortie en IME (624 jours)
  - Une sortie avec solution d'hébergement trouvée (690 jours)
  - Une sortie pour déménagement hors territoire du 35 (490 jours)

2 jeunes avaient 20 ans et un jeune 21 ans à la sortie du SAFT.

La moyenne d'âge au 31/12 ou à la sortie est de 19 ans.

#### Pour les 14 admissions :

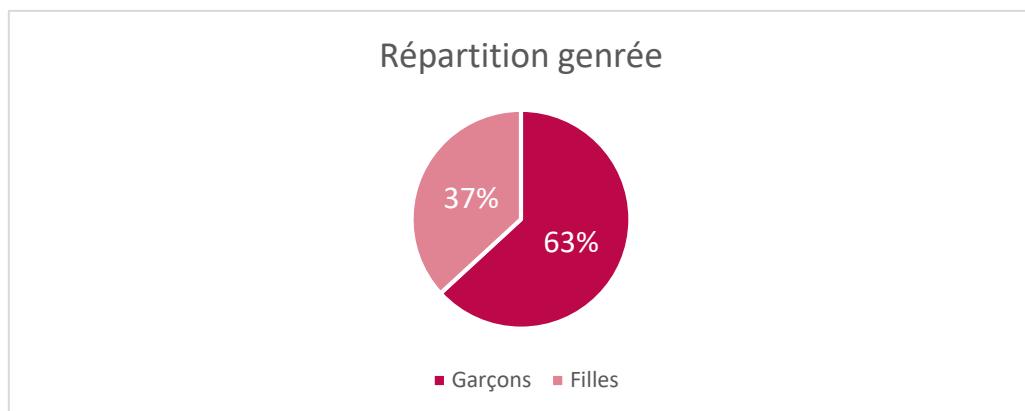
- La moyenne d'âge à l'admission au 31/12/2024 est de 16,85 ans.
- Il y a eu 2 de refus d'admission :
  - Pour le 1<sup>er</sup>, évolution de la situation ne nécessitant plus l'accompagnement du service
  - Pour le second, malgré une rencontre de demande d'admission et une admission prononcée, le jeune n'a plus répondu aux sollicitations du service. Un lien avec sa tutrice a été fait.

#### DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La durée maximale d'accompagnement est de 1139 jours (jeune arrivé au SAFT en 2021). La durée minimale est de 490 jours.

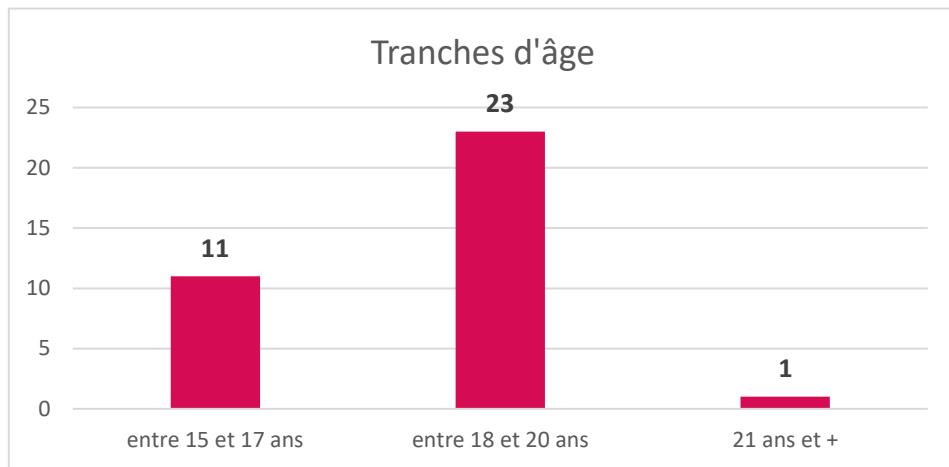
## B. CARACTERISTIQUES GENERALES DES PERSONNES ACCUEILLIES

#### REPARTITION GENREE



En 2024, le SAFT a accompagné 35 jeunes, principalement des garçons (24 garçons et 11 filles).

## TRANCHES D'ÂGE

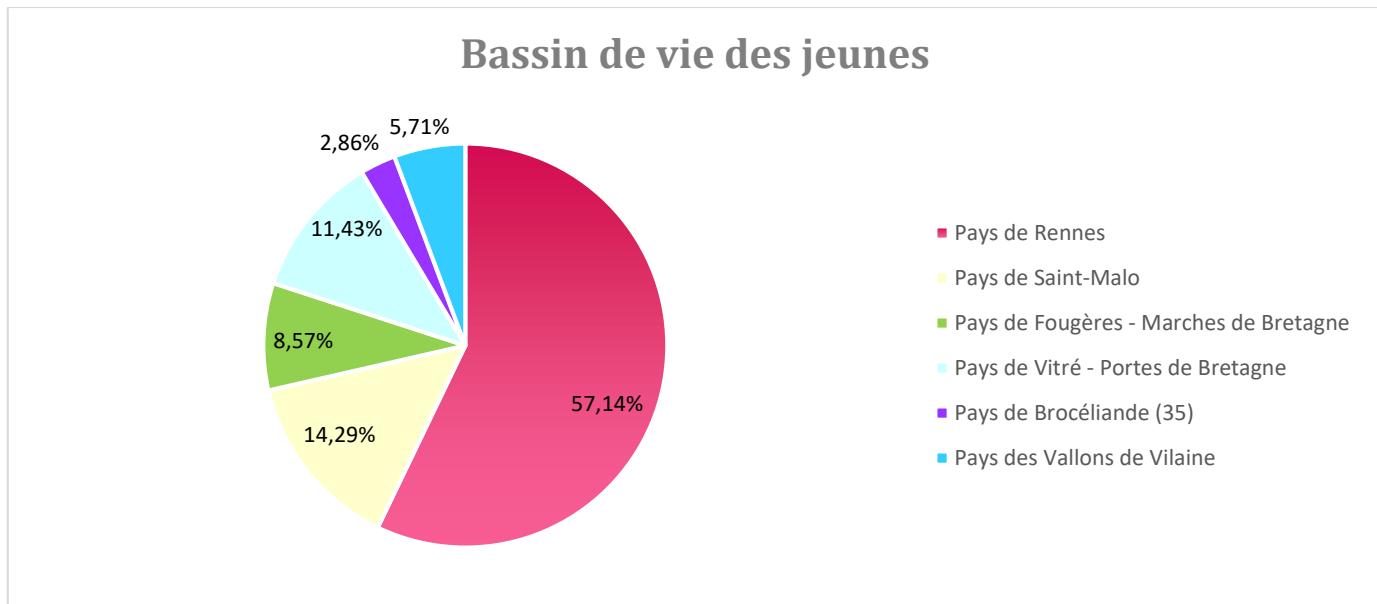


Au 31/12/2024 :

La répartition par tranche d'âge indique un accompagnement majoritaire des jeunes adultes, 24 jeunes ont au moins 18 ans. Parmi eux, 4 jeunes sont dans leur 20<sup>e</sup> année et 1 dans sa 21<sup>e</sup> année (5 jeunes en amendement Creton).

Les 11 jeunes restants sont les 15/17 ans, accompagnés sur des objectifs de soutiens multi-partenariaux afin d'éviter les ruptures, de recherche de solutions adaptées aux besoins, d'évaluation et de répit aux aidants.

## BASSIN DE VIE DES JEUNES

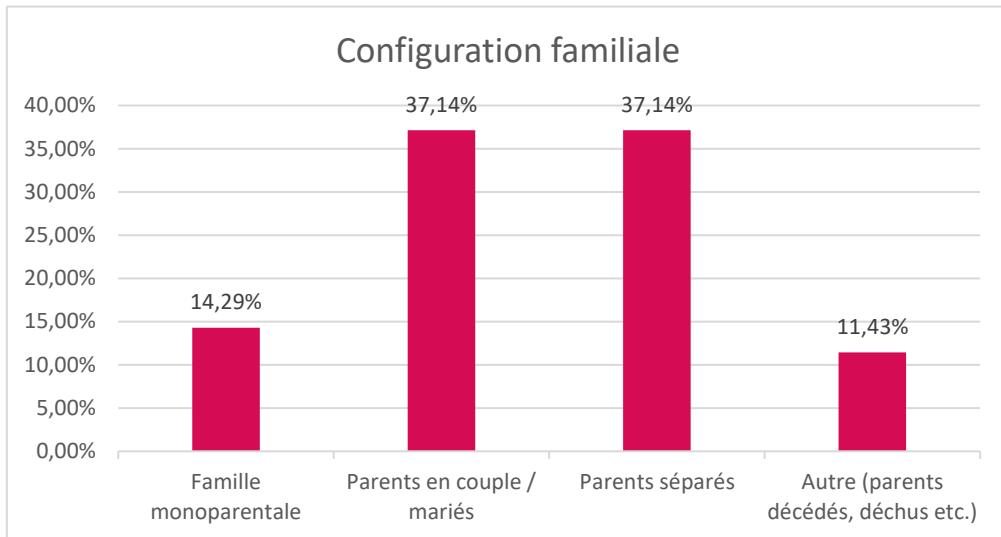


Le SAFT accompagne des jeunes au niveau départemental. On constate que presque tous les territoires d'Ille Et Vilaine ont été couverts en 2024. Ceci nécessite une couverture partenariale importante et des temps de déplacements non négligeables à prendre en compte.

57.14 % résident dans le pays de Rennes, 14.29% viennent du pays de Saint Malo/Combourg, puis 11.43% du pays de Vitré – Portes de Bretagne, puis le pays de Fougères avec 8.57%, vallons de vilaine avec 5.71 % et 2.86 % pour le pays de Brocéliande.

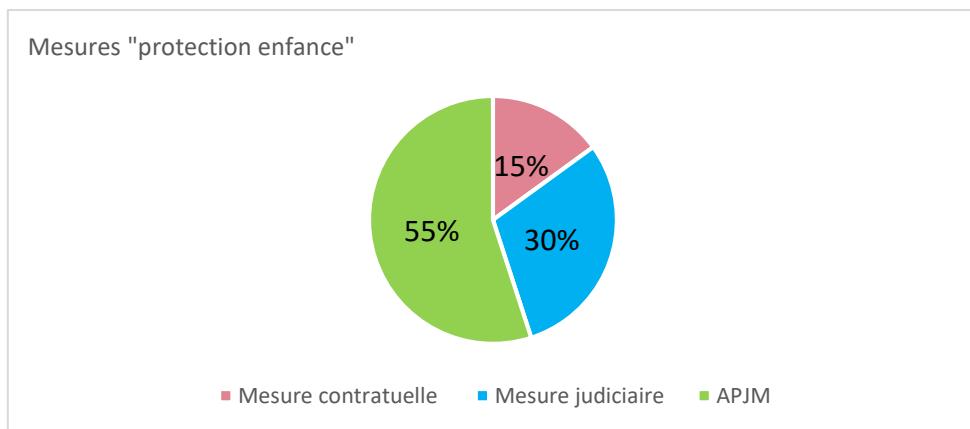
Ces statistiques sont établies en partant du lieu d'accueil permanent du jeune : domicile des parents, de l'assistante familiale ASE ou du CDAS pour des jeunes sans domicile fixe.

## CONFIGURATION FAMILIALE



En 2024, on remarque une propension identique de famille en couple ou séparé.

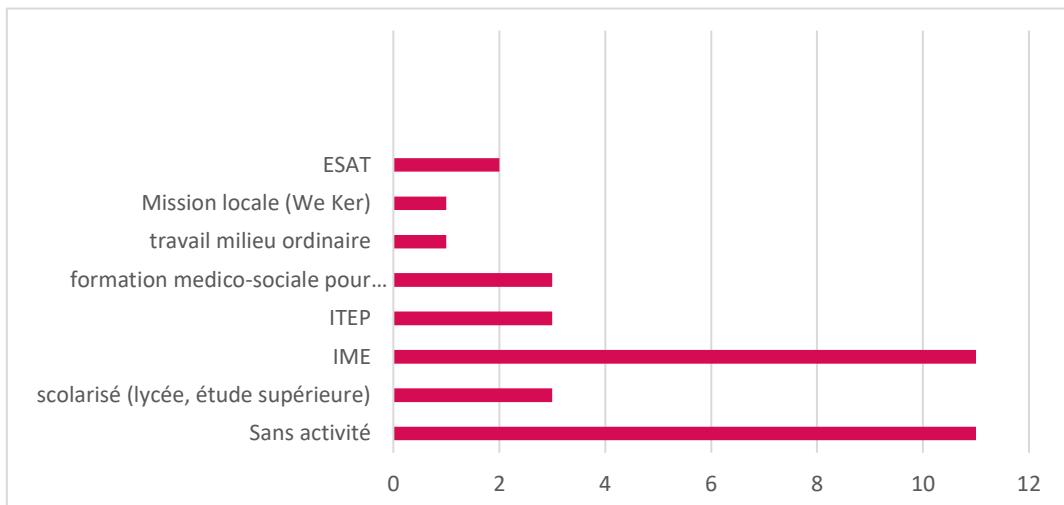
## MESURES DE PROTECTION



En 2024, 57,14% des jeunes accompagnés bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance dont 55% en APJM.

Parmi les jeunes ayant atteint leur majorité sur l'année, 58% ont obtenu une mesure de protection majeur vulnérable au 31/12/2024. Certaines demandes sont en cours de traitement. Le SAFT accompagne cette démarche en lien avec les représentants légaux et les jeunes.

## STATUT DES JEUNES (SCOLAIRE / PROFESSIONNEL)

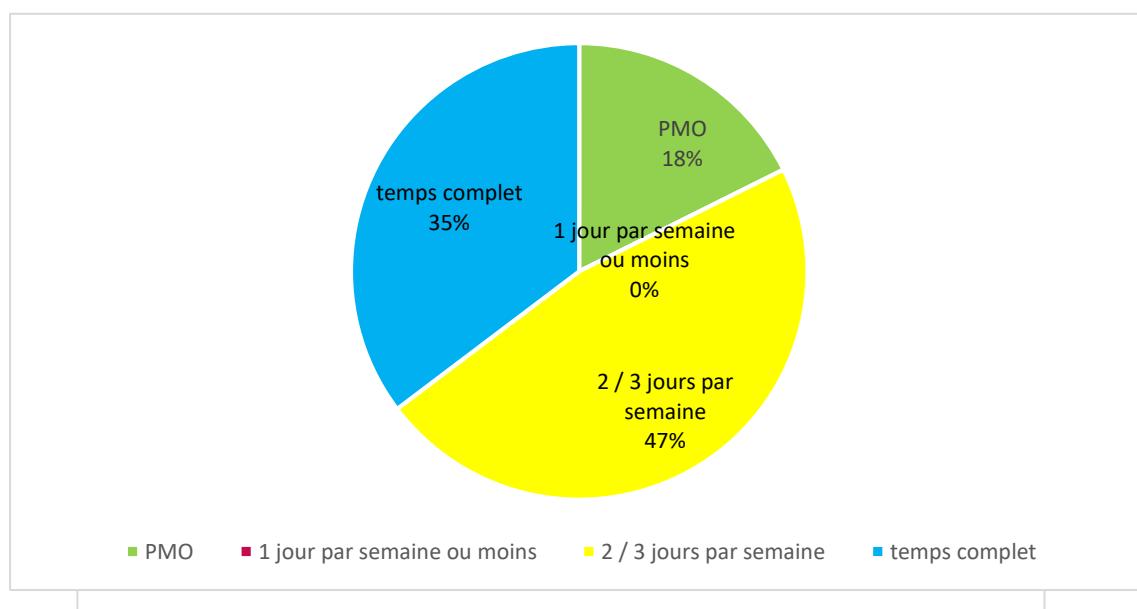


Au 31/12/24,

- 57.14 % des jeunes accompagnées ont une scolarité (complète ou partielle voir graphique 2), que ce soit ordinaire ou dans le secteur spécialisé :
  - 85% sont en IME ou ITEP ou en service de formation médico-sociale pour adulte
  - 15% sont en scolarité ou formation professionnelle ordinaire (lycée)
- 5.71% sont salariés en ESAT
- 31.42% sont sans activité

Le SAFT a participé à cette recherche d'orientation des jeunes sur l'année 2024 : 1 orientation mission locale, 3 inscriptions en formation pré-professionnelle médico-sociale, une admission en IME, aide au travail en milieu ordinaire, une inscription en ESAT, maintien et soutien à l'adaptation de la scolarité en lycée.

La quotité de jeunes sans activité montre que le SAFT constitue une réponse de premier niveau dans certaines situations dégradées présentant initialement une absence totale de réponses.



En 2024, 48.57% des jeunes accompagnés sont en ITEP, IME, ou en formation pour adulte en dispositif médico-social, mais il faut souligner que :

- 18% d'entre eux ont une prise en charge externalisée via des PMO
- 47% ont 2 ou 3 jours de présence maximum en établissement
- 35% sont à temps complet en établissement

Le SAFT constitue et construit des réponses de complémentarité avec les autres services médico-sociaux dont l'action en faveur des jeunes avec des troubles psychiques en rupture ou en risque de rupture peut rester complexe. Le SAFT offrant ainsi, des réponses individualisées au plus près des besoins de ces jeunes.

## PARTIE III : ACTIVITE AU REGARD DES OBJECTIFS DU CPOM

### A. TAUX D'ACTIVITE

ACTIVITE PREVISIONNELLE ET REALISEE

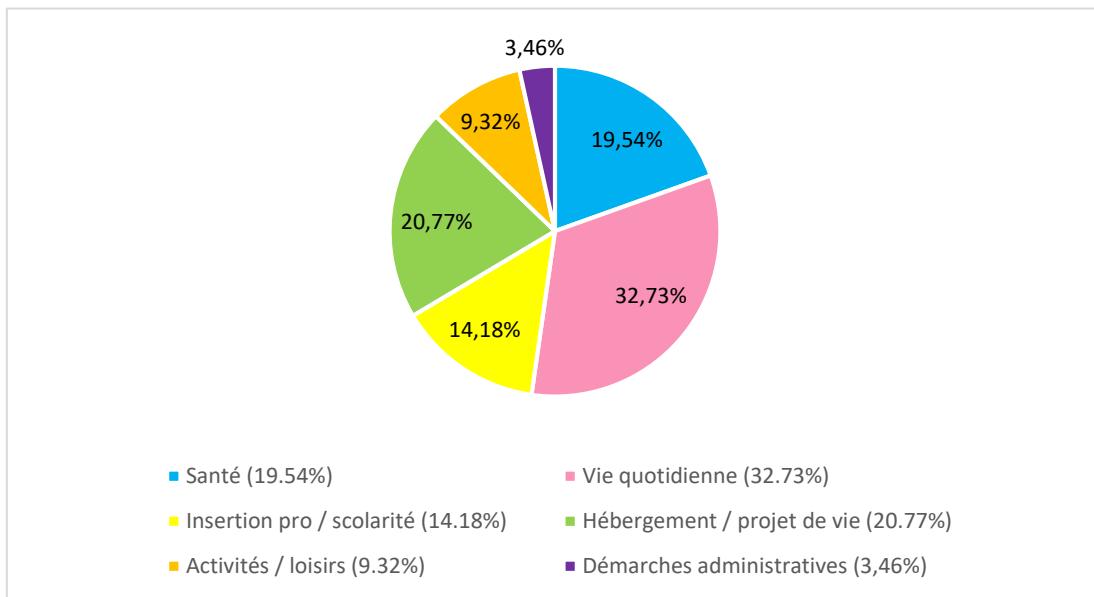
TABLEAU ANNUEL ACTIVITE SAFT 2024

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	JUILLET	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nuitées	Réel AF	108	94	71	98	58	78	107	17	89	72	84	60	936
	Réel héb aut.	16	21	9	12	11	8	33	5	22	17	29	24	207
	Total réel	124	115	80	110	69	86	140	22	111	89	113	84	1143
	% activité nuitée	85%	81%	73%	73%	68%	66%	71%	64%	58%	65%	50%	65%	65%
Accueil de jour	Réel	37	35	18	13	19	36	23	5	33	26	37	16	298
	% activité accueil de jour	180%	527%	439%	377%	357%	385%	378%	340%	356%	359%	375%	363%	363%
PMO	Réel	83	101	75	94	99	84	171	42	119	151	178	141	1338
	Réel (en jours)	41.5	50.5	37.5	47	49.5	42	85.5	21	59.5	75.5	89	70.5	669
	% Activité PMO	202%	224%	211%	215%	220%	180%	246%	228%	235%	238%	129%	241%	272%
Total de l'activité en jours	Réel	203	201	136	170	138	164	249	48	204	191	239	171	2110
	Ratio réel / prévisionnel	116%	116%	103%	102%	97%	84%	79%	94%	69%	83%	84%	90%	101%
Nombre de jeunes présents		24	26	25	24	24	26	26	25	25	27	28	27	
Nombre de jours d'ouverture		22	10	23	9	18	22	19	6	21	15	19	16	200
Nombre de jours d'ouverture pour accueil de nuit		18	8	18	7	14	17	15	5	16	12	16	12	158

En 2024, le SAFT a réalisé une activité pleine à 101%. Ce chiffre s'explique par un choix d'augmenter la file active des jeunes suivis sur l'année.

- L'activité en nuitée : les 63% de cette année sont en lien avec des projets de jeunes avec des demandes de soutien aux aidants et donc la mise en place de répit en famille d'accueil ainsi que les besoins d'évaluation et de développement des capacités domiciliaires avec des nuitées en appartement autonome.
- L'activité en accueil de jour est de 363 % ce qui correspond encore cette année à un besoin des jeunes que nous accompagnons qui sont en rupture de parcours et sans contenu de journée pour certains.
- Les PMO, modalités de base à l'arrivée sur le service, est de 272 %. Les PMO se majorent sur l'année avec l'embauche d'une nouvelle coordinatrice de parcours en avril 2024.

## CATEGORISATION DES PMO



En 2024, les professionnels du SAFT, coordinatrices de parcours, apprentie éducatrice spécialisée, responsable de service et psychologue ont effectué **1338 PMO** auprès des jeunes et leur famille.

Ces PMO peuvent être réalisées sur le lieu de vie du jeune (domicile parentale, structure d'accueil, domicile des assistants familiaux etc.), chez des partenaires extérieurs déjà existants ou des nouveaux (visite de foyers de vie par exemple), dans les dispositifs de droits communs et sur l'espace public.

Les PMO ont été catégorisées en 6 thèmes : santé, vie quotidienne, insertion professionnelle/scolarité, hébergement/projet de vie, activités/loisirs et démarches administratives. Cette année, nous avons réalisé **32.73 % des PMO autour de la vie quotidienne, 20.77% sur le projet de vie et l'hébergement, 19.54% autour de la santé** (en augmentation significative par rapport à 2023 : 15.27%), **14.18% autour de l'insertion professionnelle/scolarité, 9.32% sur les activités et loisirs** (en augmentation également) puis **les démarches administratives (3.46%)**.

## CATEGORISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

En 2024, 298 journées ont été réalisées. Elles se composent ainsi :

Avec les assistants familiaux du SAFT **203 journées** réalisées soit 65% des AJ

- Proposition par des AF d'un accompagnement de jour une demi-journée ou une journée par semaine. Il s'agit de proposer des activités autour d'un support afin d'évaluer et de développer les compétences du jeune. L'accompagnement se fait le plus souvent au domicile de l'AF mais peut se faire aussi sur l'extérieur (ex : apprentissage des courses, accompagnement à réaliser un repas, gestion de l'autonomie dans les transports... ).
- Avec l'assistante familiale transversale: dédiée à cette mission, elle accompagne plusieurs jeunes sur la semaine. Elle utilise différents supports et peut intervenir davantage dans l'environnement du jeune.

Avec les prestataires extérieurs **107 journées** réalisées, soit 35% des AJ

Cela permet un soutien et un répit aux aidants en faisant intervenir un professionnel régulièrement au sein du domicile familial ou sur l'extérieur en venant extraire le jeune. Il s'agit de prestataires qui proposent des supports spécialisés et / ou qui s'adaptent à la demande du jeune et de ses besoins (art-thérapie, éducateur en libéral, AMP...). La plus-value recherchée est la continuité de cet étayage. En effet, dans un 1<sup>er</sup> temps, il est financé par le SAFT mais le service via l'ouverture de droits PCH permet de faire perdurer l'accompagnement au-delà du SAFT.

## CATEGORISATION DE L'ACCUEIL EN NUITEE

- En 2024, 936 jours ont été réalisés chez les assistants familiaux, soit 81.8% :
  - Evaluer le capacités domiciliaires
  - Etayer la prise d'autonomie et soutenir le jeune dans son projet
  - Remobiliser le jeune dans son projet
  - Évaluer les compétences en vue de développer les besoins de compensation ;
  - Apaiser, aider à une prise de distance physique et psychique du jeune dans le cadre du répit aux aidants
- En 2024, l'appartement d'expérimentation a été utilisé 207 jours :
  - Mise en situation d'autonomie des jeunes dont le projet serait d'intégrer une résidence partagée, résidence jeunes ou un logement autonome mais aussi pour certains jeunes dont la vie en collectivité est compliquée. L'expérimentation permet de vérifier les besoins dans ce contexte et ainsi travailler à la recherche de professionnels pouvant étayer la personne (portage de repas, TISF, SAVS, SAMSAH, personnes ressources...). Les places en foyer de vie peuvent être également longue à obtenir, le risque de rupture et de non solution domiciliaire est grande pour des jeunes vulnérables, il s'agit de travailler à un projet intermédiaire dans l'attente d'un projet plus adapté.
  - Evaluation et accompagnement à l'autonomie par l'équipe pluridisciplinaire
  - Recherche d'adaptation et de compensation

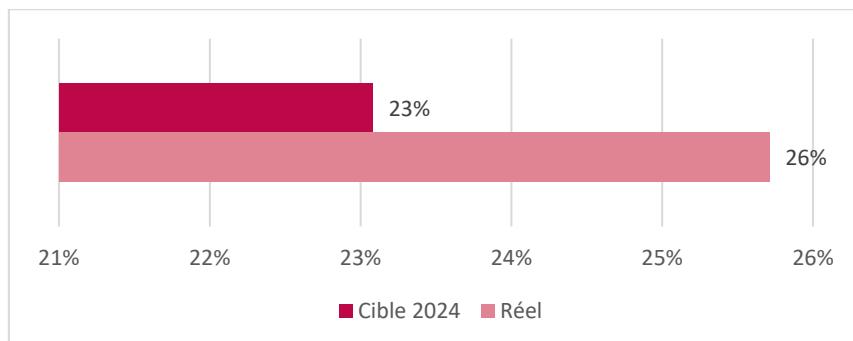
## B. OBJECTIFS DU CPOM

### 1) ASSISE TERRITORIALE DU GESTIONNAIRE

#### a) Participer à la RAPT et s'inscrire dans des démarches partenariales

##### TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DISPOSANT D'UN PAG

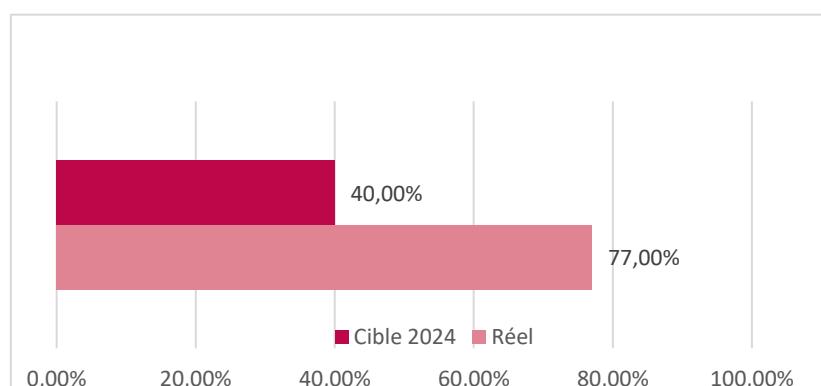
En 2024, sur les 35 jeunes accompagnés, 9 avaient un PAG en cours soit 25.71% des jeunes accompagnés par le SAFT étant touchés par la rupture de parcours.



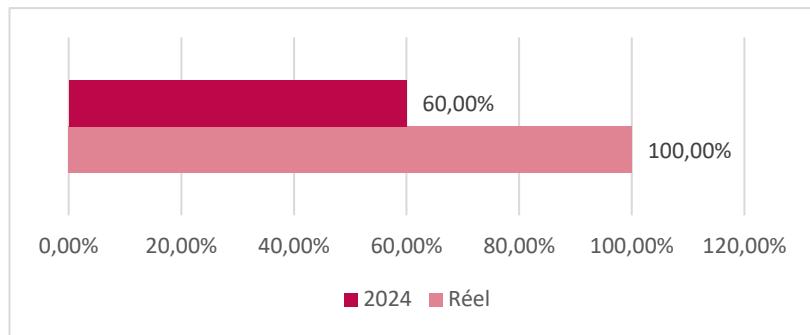
##### TAUX DE PAG INTERNES SUIVI PAR UN REFERENT

De par sa mission de coordination de parcours, le SAFT est coordinateur des PAG ou co-référent pour 77 % des situations.

##### TAUX DE REPONSES POSITIVES AUX SOLICITATIONS DU PCPE



En 2024, nous avons reçu 19 demandes d'admission. Une demande émanait du PCPE nous y avons répondu favorablement.



#### LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur les 20 demandes (19+1 fin 2023) : 14 jeunes ont été admis, 2 dossiers ont été refusés (hors critère d'âge), 4 dossiers sont en attente de pièces complémentaires (notifications notamment... ).

#### 2) QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

##### a) Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité et communiquer autour des actions menées auprès des professionnels et des usagers

#### ETP DU/DES REFERENT/S QUALITE

Le référent qualité doit être au cœur de l'activité, de l'admission à la définition du PAP pour garantir l'inscription des différentes actions dans le cadre des procédures. C'est une responsable EQE expression qualité et évaluation qui est référente en lien avec la responsable de service du SAFT. Le plan d'amélioration continue de la qualité a été réalisé pour 2024 en suivant les recommandations de l'évaluation externe de mars 2024.

#### NOMBRE ANNUEL DE REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DEDIE A LA QUALITE

En 2024, la référente qualité associative et la direction (directrice et RDS) se sont réunies à raison de 8 fois dans l'année dans le cadre de l'évaluation externe et du plan d'action 2024-2025. L'équipe pluridisciplinaire a également eu des temps de réflexion et de travail à raison de 3 réunions en 2024.

#### NOMBRE D'ACTIONS D'EDUCATION A LA SANTE ET DE PREVENTION MISES EN PLACE ANNUELLEMENT AU BENEFICE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement à la santé en 2024 correspond à 19,54% des PMO réalisées par les coordinatrices de parcours, soit 254 PMO pour 35 jeunes sur l'année 2024. Il s'agit de :

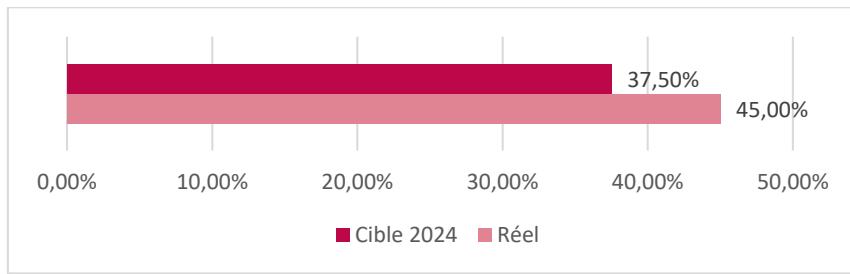
- Visites prévention santé réalisées par l'infirmière du service à l'admission sur le SAFT et une fois par an lors du renouvellement.
- Des accompagnements lors de RDV médicaux ou de prévention dans le droit commun ou spécialisé.

##### b) Faire évoluer l'offre existante vers une organisation plus souple et plus inclusive

#### PART DES PLACES D'ETABLISSEMENT HORS LES MURS

Le SAFT propose de l'accueil plurimodale qui permet de construire des réponses individualisées et adaptées aux besoins du jeune. L'accompagnement hors les murs correspond aux accueils de jour, aux PMO. Les nuitées (appartement et famille d'accueil) correspondant davantage à un « dans les murs » institutionnel.

Au 31/12/24, l'accueil de jour et les PMO représentent 45% de l'activité hors les murs.



#### COUT MOYEN PAR PERSONNE TRANSPORTEE

Pour 2024, il est de 38 079.93 € / 35 jeunes = 1088 €

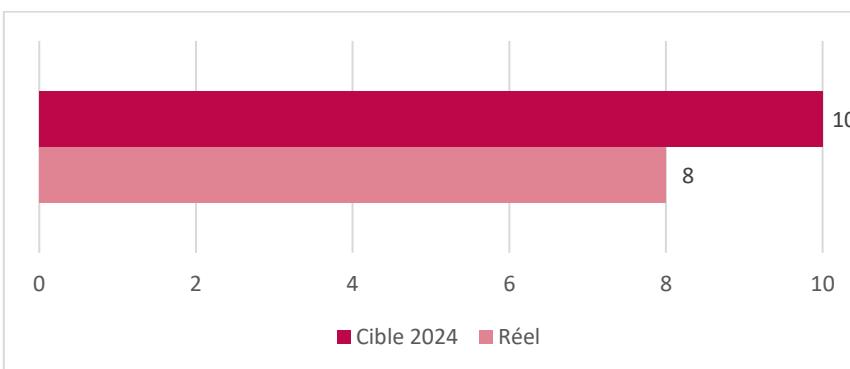
#### Coût moyen par personne transportée

Compte	Libellé	2024	2023
60621000	Carburants et Combustibles	4 698.84 €	4 382.57 €
62420000	Transports taxi	19 951.73 €	25 359.91 €
62511000	Déplacements AF	13 429.26 €	8 929.45 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 079.83 €</b>	<b>38 671.93 €</b>
Nombre de jeunes		35	32
<b>Coût moyen</b>		<b>1 088.00 €</b>	<b>1 208.00 €</b>

#### c) Développer l'aide aux aidants des personnes en situation de handicap et le droit au répit

##### NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES EN SITUATION D'EPUISSEMENT REPEREES

Parmi les situations accompagnées par le service, 9 familles en situation d'épuisement ont été repérées.



##### NOMBRE D'ACTIONS MENEES ANNUELLEMENT EN FAVEUR DES AIDANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DES ACTIONS DE SOUTIEN DES AIDANTS (ORIENTATION ET AIDE AUX DEMARCHEES, INFORMATION, FORMATION, ECOUITE)

En 2024, la psychologue du service, dans le cadre de sa mission de soutien aux aidants a réalisé 46 entretiens avec les différents membres de 7 familles (père, mère, fratrie). Elle oriente les familles vers des lieux d'écoute, de parole adapté à leurs besoins.

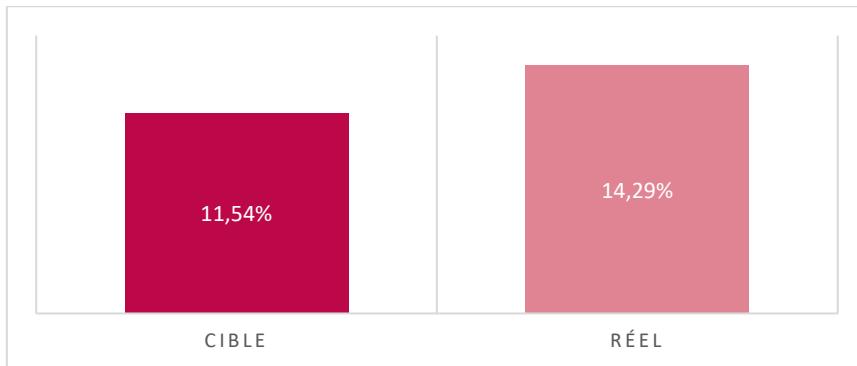
Les PMO des coordinatrices sur le soutien aux aidants sont comptabilisés dans le suivi d'activité de par leurs rencontres régulières avec les familles.

d) Favoriser l'accès des personnes accompagnées à la vie sociale, à la vie affective et sexuelle et à la parentalité, à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture

---

TAUX DE PERSONNES PRATIQUANT UNE ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE A L'EXTERIEUR DE L'ESMS

Au 31/12/24, 14,29% des jeunes du SAFT pratiquent une activité sportive ou culturel.



e) Accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en évitant les ruptures de parcours

---

TEMPS DE COORDINATION RENFORCEE POUR LA COORDINATION DE PARCOURS

En 2024 :

- Le SAFT a organisé : **52 coordinations partenariales** (comprenant les coordinations d'admission, les coordinations de suivi du projet, certaines peuvent être des réunions PAG dont le SAFT est coordinateur). Le jeune et/ou sa famille y sont conviés. Le SAFT accompagne des parcours complexes et cette modalité de suivi du projet met en avant la nécessité d'ajuster régulièrement le projet personnalisé en lien avec les acteurs autour du projet du jeune.
- Le SAFT a participé à **18 rencontres / réunions partenariales** autour des situations des jeunes (CADEC, CRC, GOS / PAG etc.).

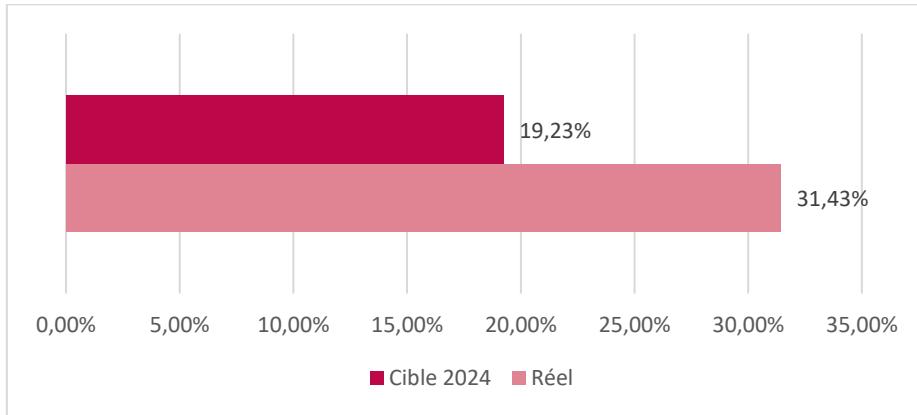
---

TAUX DE JEUNES DE 16 ANS ET PLUS AYANT BENEFICIE DE « TEMPS D'IMMERSION »

Les missions du service sont de faciliter le passage vers l'âge adulte et éviter les ruptures de parcours. Ainsi, Le SAFT soutient et évalue le projet de vie du jeune et l'accompagne vers sa mise en œuvre sur une durée d'un an renouvelable une fois. Ainsi, des partenaires adaptés au projet de vie de la personne sont recherchés.

En ce sens, les coordinatrices de parcours ont organisé **24 visites d'établissements** (en complément des immersions) avec les jeunes : foyers de vie, accueil de jour, accueil temporaire, ESAT...

Dans le cadre du projet de vie des jeunes, le SAFT essaie de leur faire bénéficier de temps d'immersion en foyer de vie, accueil temporaire, accueil de jour, ESAT etc. Le but étant qu'ils découvrent différentes structures, qu'ils affinent leur projet de vie, et que les professionnels évaluent si la structure répond à leurs besoins. A ce titre, en 2024, **31,43 %** des jeunes accompagnés soit 11 jeunes ont pu bénéficier de **temps d'immersion pour un total de 347 jours**. Certains jeunes peuvent bénéficier de plusieurs lieux durant leur accompagnement.



#### NOMBRE DE JEUNES SOUS AMENDEMENT CRETON

5 jeunes étaient en maintien au tire de l'amendement Creton au 31/12/24.

#### f) Garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique

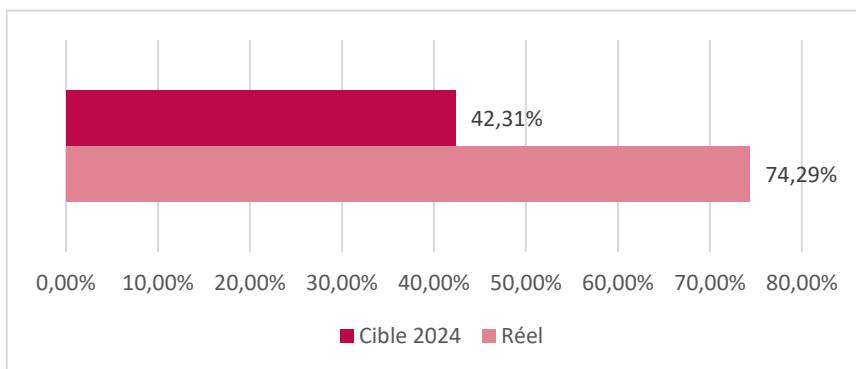
##### TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES HANDICAPÉES PSYCHIQUEMENT AYANT UN ACCOMPAGNEMENT INTERSECTORIEL

Au 31/12/2024, 74.29% des jeunes accueillis sur le SAFT bénéficient d'une prise en charge psychologique et/ou psychiatrique à l'admission :

- 11 jeunes sont suivis en CMP
- 4 jeunes vont en consultation au CASSAJA
- 3 jeunes en unité d'hospitalisation
- 4 jeunes en hôpital de jour
- 3 jeunes ont un suivi psychologique dans le médico-social (IME)
- 3 jeunes sont suivis en libéral

Certains jeunes cumulent plusieurs suivis.

Les autres jeunes ne souhaitent pas de suivis par le soin ou sont en rupture. Le SAFT travaille l'adhésion et la recherche de suivi adapté.

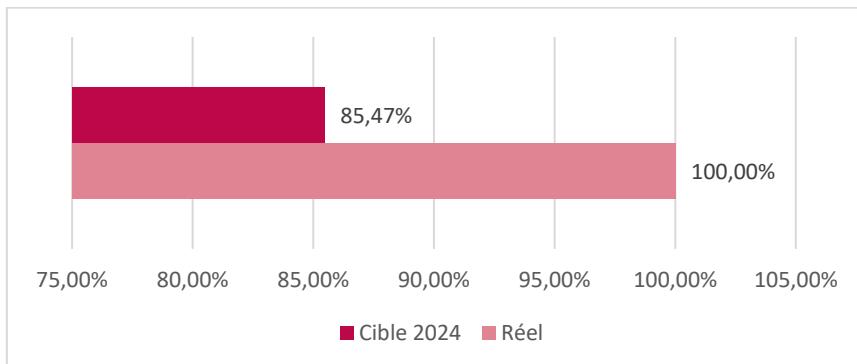


## TAUX DE PROFESSIONNELS FORMES AUX SPECIFICITES DU HANDICAP PSYCHIQUE

Tous les professionnels internes ont bénéficié d'une formation sur l'année.

Formations individuelles et collectives réalisées en 2024 :

- Prendre soin et construire la coopération avec son animal : la médiation par l'animal
- Formation 6oh
- Systémie
- Promouvoir la bientraitance
- Comprendre, prévenir et gérer l'agressivité
- Dossier Unique
- Encourager la participation des personnes accompagnées



### g) Mettre en place et assurer le suivi d'une démarche de gestion des risques

#### NOMBRE ANNUEL DE RECLAMATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En 2024, le SAFT n'a pas reçu de réclamations. Dans son plan d'amélioration continue de la qualité, le service prévoit la mise en place d'une fiche de réclamation spécifique, la fiche incident interne concernant uniquement les salariés.

#### NOMBRE D'EVENEMENTS INDESIRABLES DECLARES DANS L'ANNEE

Une fiche de déclaration des incidents est commune à tous les professionnels de la SEA 35. Une fiche incident a été réalisée en août 2024. Il y a eu 2 déclarations d'accident de travail par rapport à des trajets professionnels.

#### REALISATION D'UN PROTOCOLE DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Les professionnels du SAFT bénéficient tous d'analyse de la pratique afin de prévenir des situations d'épuisement professionnel et soutenir la compréhension des professionnels dans les dynamiques d'accompagnement à l'œuvre. Le rapport d'évaluation de mars 2024 fait état d'un travail à réaliser sur le Pôle Accueil Familial dont dépend le SAFT. Ce travail fait l'objet de groupe de réflexion sur le plan d'amélioration continue de la qualité 2024-2025.

### 3) EFFICIENCE ET PERFORMANCE

#### a) Optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement

##### TAUX D'ABSENTEISME (HORS FORMATION)

Le taux d'absentéisme est de 4,70% en 2024.

##### TAUX D'ETP VACANTS

Il n'y a pas d'ETP vacant sur le SAFT du fait de la dynamique de montée en charge. 1 poste de coordinateur de parcours a été créé à 1 ETP en avril 2024.

---

#### TAUX DE PRESTATIONS EXTERNE

En 2024, 22.85% des jeunes ont bénéficié de prestations externes sur l'année financées par le SAFT. En effet, 35% des accueils de jour sont des prestations externalisées sous conventionnement soit 107 jours. En effet, le service a développé des partenariats avec des professionnels libéraux qui réalisent des accompagnements en journées ou en nuitées de manière individualisée : AMP libéral, lieu agréé accueil paysan. Le SAFT propose aussi de l'accueil de jour adulte avec un financement SAFT si les jeunes n'ont pas de ressources.

Ces prestations ont été proposées aux jeunes afin de répondre à des besoins spécifiques en terme de nature d'accompagnement (accueil paysan, équin, animalier). Ils ont également été proposés pour des jeunes nécessitant un accompagnement de proximité en « un pour un ». Il s'agit également de trouver des personnes ressources qui pourront continuer leur accompagnement après la fin d'accompagnement du SAFT. Pour ce faire, le SAFT engage avec le jeune, sa famille ou son tuteur/curateur, des recherches de financements afin de faire perdurer ce projet au-delà de l'accompagnement de 2 ans du SAFT (PCH par exemple).

**b) Fiabiliser les systèmes d'information et développer les nouveaux outils de partage de données entre professionnels**

---

#### FREQUENCE DE CONNEXION A VIATRAJECTOIRE PH

Le SAFT réalise son suivi d'activité sur le site ViaTrajectoire mensuellement. Le service a participé à la formation des mises à jour de ViaTrajectoire et du ROR en novembre 2024.

---

#### INSCRIPTION EFFECTIVE DANS LE ROR

Le SAFT est enregistré au ROR et adhère à GCS E-santé. Cependant, une mise à jour doit être réalisé afin de faire correspondre le nouveau projet à l'ancien agrément.

---

#### TAUX DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATISES

Tous les dossiers sont informatisés depuis 2024 avec l'utilisation d'un dossier unique de l'usager.

---

#### Améliorer la situation financière et budgétaire – Cycle d'exploitation

---

#### TAUX DE CAF

RATIO FINANCIERS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	1 055 259	1 132 534	602 426	649 041
5.1 Taux de CAF (5 à 10% soit 0.05 à 0.1)	0.37	0.48	-0.21	-0.21

---

#### TRESORERIE EN JOURS D'EXPLOITATION

RATIO FINANCIERS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	387	765	534	434

## PARTIE IV : PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a été marquée par une dynamique d'évolution et d'adaptation au sein du SAFT. L'augmentation de la file active, l'intégration d'un coordinateur de parcours supplémentaire et la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement témoignent de la volonté du service de répondre aux besoins croissants des jeunes en rupture ou en risque de rupture de parcours.

L'accent mis sur l'immersion en appartement d'expérimentation et la médiation animale ont permis d'apporter des réponses complémentaires et adaptées aux jeunes accompagnés, favorisant ainsi leur autonomie et leur insertion sociale. De plus, la démarche d'amélioration continue de la qualité a été renforcée par l'évaluation externe et la mise en place de groupes de travail, garantissant ainsi une évolution constante des pratiques professionnelles.

Sur le plan partenarial, l'engagement du SAFT dans le consortium de la CC 360 sur le dernier semestre 2024 et la collaboration avec divers acteurs du secteur médico-social ont consolidé son ancrage territorial et renforcé son impact. L'activité du service a atteint un taux de réalisation de 101%, démontrant une pleine mobilisation des équipes et une réponse efficace aux besoins des jeunes.

Pour 2025, plusieurs axes stratégiques seront poursuivis et développés afin de renforcer l'action du SAFT :

- **Finalisation du projet de service** : Les groupes de travail engagés en 2024 poursuivront leurs réflexions pour aboutir à une formalisation du projet de service, aligné avec les besoins du public accompagné et les orientations de la SEA 35.
- **Mise en conformité avec les critères de la HAS** : Suite à l'évaluation externe, le Plan d'Action pour la Qualité (PACQ) sera mis en application afin de répondre aux exigences de l'ARS et garantir une qualité optimale des services proposés.
- **Anticipation de la signature du CPOM** : Initialement prévue pour 2025, la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été reportée à 2026. Cette échéance permettra de structurer et de consolider les dispositifs en place pour mieux répondre aux attentes des financeurs et des partenaires institutionnels.
- **Renforcement des dispositifs d'insertion** : Le SAFT poursuivra ses efforts pour favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes en développant des passerelles avec le secteur médico-social, les formations préprofessionnelles et les structures d'accueil spécialisées.
- **Poursuite du déploiement des modalités d'accompagnement innovantes** : L'immersion en appartement d'expérimentation et la médiation animale seront évaluées et ajustées afin de renforcer leur impact sur les jeunes accompagnés.
- **Optimisation de la gestion des ressources humaines** : La formation continue des professionnels, l'attractivité des postes et l'amélioration des conditions de travail seront des enjeux prioritaires pour garantir la qualité de l'accompagnement.

L'année à venir sera donc déterminante pour structurer et pérenniser les actions engagées, avec pour ambition de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés et de leur offrir des perspectives d'avenir, individuelles, solides et inclusives.